



Attention!

Attention!

Cartes de membres & cartes d'inscriptions aux marches FFBMP

D'ici quelques jours / semaines, vous allez recevoir vos nouvelles cartes de membres pour l'année 2019. Sur celles-ci se trouvera dorénavant un code-barres. Une majorité de clubs vont utiliser le système scanning lors de votre inscription à une marche et ce dans les 5 provinces de Wallonie. (Le système existe en Flandre depuis plusieurs années).

Vous devrez toujours avoir cette carte sur vous lors des marches car elle vous sera demandée à l'inscription.

Le code-barres sera scanné et le kilométrage que vous aurez choisi d'effectuer sera encodé. Vous devez vous présenter à l'inscription avec les cartes d'affiliation des membres que vous souhaitez inscrire à la marche. Il sera impossible de scanner plusieurs fois la même carte. Vous ne devrez plus dans la majorité des cas, remplir le talon (contrôle club) puisque le système comptabilise automatiquement le nombre de marcheurs présents et identifie la provenance du marcheur.

En ce qui concerne les clubs qui n'utiliseront pas le scanning, mais l'ancienne méthode, vous appliquerez l'ancienne procédure (étiquettes sur la bandelette contrôle-club). Vos données personnelles sont protégées, les clubs ne verront pas votre identité et le système " Cronolive" est soumis au règlement sur la protection des données.

D'avance merci pour votre collaboration